

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

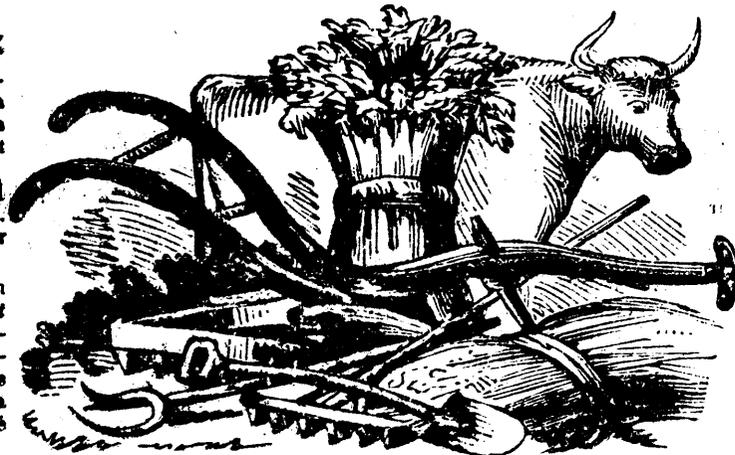
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

**J. D. SCHMOUTH**

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. ete. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

**Causerie agricole :** Exhibition Provinciale (Suite).

**Notes de la Semaine :** Temple expiatoire en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, en France ; brevet de Notre Saint-Père Pie IX à ce sujet. — Le comte de Chambord. — La Prusse et l'Église Catholique. — Exécution impie de la loi des Ecoles dans le Nouveau-Brunswick. — Mort de Mgr. Farrell, évêque de Hamilton.

**Correspondances :** Encre à écrire. — Le Manoir d'Haberville.

**Sujets divers :** L'élevage des lapins. — Le mari doit mettre son épouse au courant de ses affaires. — Le son employé comme aliment pour les bestiaux. — Unissez-vous, cultivateurs !

**Petite chronique :** Scrupule quant au patronage du Gouvernement fédéral. — L'exposition agricole du comté de Lévis. — Fromagerie de Victor Robert, écr., Représentant du comté de Beauville.

**Recettes :** Moyen d'éteindre le feu promptement. — Comment on évite les progrès du feu, quand il a pris aux vêtements des femmes et des enfants.

## CAUSERIE AGRICOLE

### L'EXPOSITION PROVINCIALE.

(Suite).

Les semoirs étaient, comme par le passé, peu nombreux sur le terrain de l'exhibition. Ces utiles instruments font leur chemin avec difficulté dans notre culture canadienne. Leur utilité est pourtant incontestable tant pour la rapidité que pour la perfection du travail. Cependant nous ne pouvons douter qu'avant longtemps les semoirs prendront une place importante dans notre matériel agricole.

Laissons seulement à l'opinion publique le temps de se familiariser avec l'idée des ensemencements mécaniques. Les semoirs sont d'introduction si récente dans notre culture que nous ne sommes pas encore trop surpris du peu de faveur qu'ils ont obtenu jusqu'à présent. En attendant, il est de notre devoir d'appeler l'attention des cultivateurs sur

les avantages des semoirs mécaniques.

L'invention des semoirs a été commandée par la rareté et le haut prix de la main-d'œuvre ; par la nécessité d'apporter plus de régularité dans la distribution et le recouvrement des grains ; et par l'obligation où se trouvent tous les cultivateurs d'exécuter les semis avec rapidité. Nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que les semoirs exhibés cette année remplissent parfaitement ces conditions et plusieurs autres encore. Cette conviction, nous ne la devons pas à ce que nous avons vu sur le terrain de l'exhibition puisque aucun essai de ces instruments n'a été fait. Mais nous les avons vus fonctionner dans plusieurs circonstances et toujours à la satisfaction des connaisseurs.

Les inventeurs de ces semoirs ont prouvé en maintes occasions que leurs semoirs possèdent les avantages suivants : 1o. ils peuvent fonctionner avec facilité et en exécutant un travail parfait dans toute espèce de terrain ; 2o. ils peuvent faire un semis parfait même dans les terrains durs par la sécheresse ; 3o. ils économisent sur les frais de préparation du sol, puisqu'ils épargnent les hersages et les roulages que l'on est obligé de faire dans les semis à la volée ; 4o. ils font l'ouvrage avec une grande rapidité : en une journée de dix heures, ils ensemencent, hersent et roulent une étendue moyenne de douze arpents ; 5o. ils économisent sur la quantité des graines de semences : l'économie est d'environ un tiers de la quantité de semences employée dans le semis à la volée, et cela se conçoit, puisque les graines sont toutes enterrées et toutes placées à la profondeur la plus convenable pour qu'elles puissent germer ; 6o. toutes choses étant égales d'ailleurs, la végétation et la maturation des plantes est plus régulière, aucune n'étant retardée dans sa germination ; 7o. le produit des plantes est plus élevé, quoiqu'il y ait eu diminution d'un tiers sur la quantité de semences, parce que rien dans l'exécution des travaux ne s'oppose à leur libre végétation.

Tous ces avantages sont possédés surtout par le semoir

Vessot qui, comme dans les exhibitions précédentes, a remporté la palme sur tous ses concurrents. M. Vessot, l'inventeur de ce semoir, a voulu présenter à ses concitoyens un instrument complet et en même temps d'un prix peu élevé et il a parfaitement réussi. Son semoir distribue les grains de semence, ameublait énergiquement le sol, recouvre les grains, roule le terrain et même sème la graine de mil et de trèfle lorsqu'on le juge à propos. Le semoir Vessot a obtenu le premier prix dans sa section.

Les autres exposants dans cette catégorie étaient MM. William Evans de Montréal, N. Préfontaine de Longueuil.

Les faucheuses et les moissonneuses formaient une collection importante; aussi attiraient-elles l'attention générale. La rareté toujours croissante des bras rend les cultivateurs inquiets et ils s'empressent d'étudier et d'adopter les machines qui puissent leur permettre d'exécuter les récoltes du foin et des grains en temps convenable. La nécessité de récolter dans les meilleures conditions possibles justifie amplement la vogue subite que les machines à faucher et à moissonner obtiennent depuis quelques années. Mais il est bien difficile de juger du mérite de ces machines par une simple inspection superficielle. Leur principal avantage consiste dans un travail rapide et régulier; or, cet avantage ne peut être démontré que par l'essai dans des circonstances variées de sol et de culture; on a cependant négligé de recourir à ces épreuves et naturellement la décision des juges n'inspirera que peu de confiance aux praticiens et ceux-ci attendront, pour donner leur préférence à telle machine, qu'ils la voient à l'œuvre ou qu'ils l'entendent recommander par des personnes désintéressées et qui ont pu étudier le fonctionnement de l'instrument.

Les exposants, dans la classe des faucheuses simples, étaient MM. Mathew Moody de Terrebonne, Boyd & Compagnie de Huntingdon, Beauchemin & Fils de Sorel, M. B. et H. Jewell de East Farnham, William Evans de Montréal, et la Compagnie Warrior Mower de Prescott, Ontario.

Les concurrents heureux furent MM. W. B. et H. Jewell pour le premier prix, Mathew Moody pour le second, et Beauchemin et Fils pour le troisième.

Dans la catégorie des faucheuses et moissonneuses combinées, les principaux exposants étaient MM. S. D. Ledoux, Mathew Moody, W. B. et H. Jewell, Beauchemin et Fils. La machine de M. Ledoux de Montréal surtout présente une apparence de perfection qui la recommande fortement. Elle a déjà d'ailleurs donné des preuves de la rapidité, de la régularité et des qualités de son travail. C'est, on peut dire, la moissonneuse la plus parfaite actuellement construite en Canada, et M. Ledoux devrait, dans l'intérêt des cultivateurs aussi bien que dans le sien propre, prendre les moyens de se faire connaître dans un rayon plus étendu que celui qu'il a eu jusqu'à présent. Des cultivateurs, propriétaires de la machine Ledoux, nous l'ont hautement recommandée.

Dans cette catégorie, M. Ledoux a eu le premier prix, Mathew Moody le deuxième, et W. B. et H. Jewell le troisième.

Depuis la dernière exhibition, les moissonneuses ont subi d'excellentes améliorations. Presque tous les fabricants se sont attachés à diminuer le poids et le volume de leurs machines et nous devons dire à leur honneur qu'ils ont complètement résolu ce problème sans avoir nui en aucune manière à la grande solidité qu'exige leur genre de travail.

Venaient ensuite quelques faneuses et une belle collection de rateaux à cheval. Les faneuses sont les mêmes que celles exhibées à la dernière exposition provinciale; elles n'ont

subi aucune amélioration; fait que l'on doit attribuer en grande partie au faible encouragement que reçoivent ces machines, malgré leur utilité bien reconnue. De tous les instruments agricoles destinés à suppléer à la rareté de la main-d'œuvre, les faneuses à cheval sont sans contredit les moins répandus dans notre culture; c'est peut-être là la raison qui empêche les manufacturiers d'en entreprendre la fabrication sur une plus grande échelle.

Quant aux rateaux à cheval, ils ont subi depuis un certain nombre d'années des perfectionnements notables dans le choix des matériaux de construction que dans leur forme générale. Partout on substitue actuellement le fer ou l'acier au bois, tellement que sur le terrain de l'exhibition il était impossible de rencontrer un seul rateau à cheval en bois. Cette substitution rencontre l'approbation de tous les cultivateurs; et ils ont raison, car les rateaux en fer possèdent une supériorité incontestable sur les rateaux en bois. Leur prix est d'abord relativement moins élevé, puis ils font un meilleur travail, ont une plus longue durée et sont moins encombrants. L'avenir appartient sans conteste aux rateaux en fer et surtout à ceux en acier.

Il faudrait plus d'espace que nous ne pouvons en disposer pour étudier convenablement l'importante classe des instruments agricoles. Aussi sommes-nous obligés de passer sous silence quelques catégories, telles que la collection des instruments à main, les waggonnets, les tombereaux, les charrettes à foin, qui toutes mériteraient une mention spéciale, pour arriver plus tôt aux instruments d'intérieur comprenant cinq catégories: les machines à battre, les cribles, les presses, les barates, les coupe-racines et hache-pailles.

Dans les machines à battre, Boyd et Cie de Huntingdon ont obtenu le premier prix et Mathew Moody de Terrebonne le second. Les juges n'ont donné leur décision qu'après l'essai de ces machines et nous approuvons fortement cette réserve; il en devrait être de même pour tous les autres instruments de la culture, les juges, les exposants et les cultivateurs en seraient tous plus satisfaits. Le travail des machines essayées a été excellent et rapide. La séparation de la paille de la balle et du grain s'y est faite avec une régularité parfaite et à la grande satisfaction de tous les spectateurs présents aux épreuves. Le manège employé pour faire fonctionner ces machines à battre était comme toujours le manège à plan incliné, modèle américain amélioré par nos constructeurs.

Deux machines à égrener le trèfle étaient aussi exhibées, l'une appartenait à M. William Evans et l'autre à M. Mathew Moody. Ces deux exposants ont obtenu respectivement le premier et le deuxième prix. Ces égreneuses de trèfle doivent nécessairement rendre de grands services dans toutes les exploitations où l'on se livre sur une grande échelle à la production de la graine de trèfle.

Venait ensuite une petite machine d'une excessive simplicité destinée à l'égrenage du blé d'Inde. Cette machine n'est pas neuve tant s'en faut; depuis plusieurs années nous la rencontrons dans toutes les expositions provinciales et il y a une vingtaine d'années nous en avons vu la description complète dans un journal français. Cependant cette machine n'a pas cessé depuis lors d'être tenue en grande faveur et aujourd'hui elle est encore la plus convenable pour les petites et moyennes exploitations.

Puis nous avons visité l'importante catégorie des criblatrieurs. Les principaux exposants étaient MM. Calixte Ethier de St. Eustache, Timothé Giard de St. Jean-Baptiste, John Mounsey de St. Athanase, William Evans et J. B. Caron de Chambly.

M. O. Ethier a obtenu le premier prix, M. T. Giard le second et M. J. Mounsey le troisième. Le orible de M. Ethier méritait parfaitement la distinction qui lui a été accordée. L'inventeur de cet instrument, qui en est en même temps le constructeur a mélangé devant nous du blé, des pois et du blé-d'Inde. Il a déposé le mélange dans la trémie de son orible et en quelques tours de manivelle il eut complètement séparé les trois espèces de grains. C'est la première fois, croyons-nous, que ce orible est exhibé et il laisse loin derrière lui tous les instruments du même genre. La perfection de son travail ne peut être contestée et nous espérons qu'avant longtemps un grand nombre de cultivateurs abandonneront ces vieux cribles informes et sans valeur avec lesquels ils nettoient ou plutôt essaient de nettoyer leurs grains, les remplaceront par quelques-unes des machines perfectionnées que nous possédons actuellement et surtout par la plus parfaite de ces cribles, lequel est sans contredit le crible Ethier. Ce orible est en outre d'un prix très-modique; le fabricant s'engage à le construire à la satisfaction générale pour la faible somme de \$24.

Les presses à fromage et à cidre étaient d'un modèle excellent et d'une simplicité remarquable, elles étaient toutes la propriété de M. W. Evans. Nous avons aussi remarqué deux puissantes presses à fourrages exposées par M. P. R. Debrick de Montréal.

Les barattes ne brillaient guère, M. Evans et Ford & Cable de Montréal étaient les seuls exposants et les prix ont été distribués entre eux deux.

Les hache-pailles et les coupe-racines étaient assez nombreux; mais peu de perfectionnements ont été apportés dans la construction de ces instruments. Ce sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été présentés aux exhibitions précédentes.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

Rien n'égale le soin jaloux que Pie IX apporte dans l'accomplissement de ses importants devoirs de Chef de l'Eglise, rien ne le détourne de l'œuvre divine que la Providence lui a confiée, ni les menaces des sectaires et des gouvernements, ni la situation presque intolérable que lui ont faite les autorités piémontaises, ni les préoccupations de la politique.

Placé dans la position la plus élevée à laquelle un homme puisse atteindre en ce monde, Vicaire de Jésus-Christ dans la Sainte Eglise catholique, il ne laisse passer aucun fait remarquable sans distribuer suivant l'occasion, le blâme, les conseils ou les encouragements. C'est ainsi que dans ces derniers temps il engageait la jeunesse catholique à s'unir étroitement dans le bien afin de contrebalancer les tendances désorganisatrices des associations impies et de réagir contre elles, qu'il soutenait les corporations religieuses dans la persécution et la spoliation qu'on leur fait subir depuis quelques mois, tandis qu'il lançait les foudres ecclésiastiques contre les auteurs de cette persécution et de cette spoliation.

Tout récemment encore, apprenant que le vénérable archevêque de Paris venait d'entreprendre la construction d'un temple expiatoire en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, il lui adressait de paternelles félicitations qui n'ont pas peu contribué à augmenter le zèle du dévoué archevêque. Ces félicitations sont contenues dans un bref qui mérite de passer à la postérité et dont nous donnons ci-après la traduction :

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Si, comme l'atteste l'histoire de la fin du dernier siècle, la France alors s'éloigna ouvertement de Dieu, et, par

la propagation des erreurs nouvelles, non-seulement entretint chez elle cette séparation, mais égara aussi les autres nations, il fallait assurément que celle qui avait levé l'étendard de la rébellion donnât aux autres l'exemple du repentir, et s'efforçât, par un éclatant et courageux retour vers Dieu, de rétablir dans son sein et au dehors les fondements de l'ordre qu'elle avait ébranlés. C'est pourquoi nous avons conçu de bonnes espérances de salut quand nous avons vu la prière se diriger si souvent et de toutes parts vers les sanctuaires de la Vierge, quand nous avons appris ensuite de quel zèle particulier les âmes étaient embrasées pour le très-saint Cœur de Jésus, quand enfin nous avons vu ceux qui représentent la nation ou son armée s'unir aux autres pour rendre leurs pieux hommages au Très-Haut et implorer, eux aussi, sa miséricorde.

« Ce mouvement très-heureux et vraiment extraordinaire des esprits et des cœurs vers le ciel semblait demander un monument qui rappelât cet événement admirable et en perpétuât le souvenir dans la postérité. Quelle joie a donc été la nôtre en apprenant que l'Assemblée nationale, favorisant les pieux désirs du peuple, avait voté une loi pour la construction d'un temple sur le point le plus élevé de Paris, qui montrera à tous d'âge en âge que la France, au milieu de ces temps de trouble et d'hostilité envers la religion, s'est de nouveau consacrée à Dieu par un hommage général et solennel, et s'est plus étroitement unie à lui ! Nous ne doutons pas que l'annonce d'une si grande chose, qui semble devoir ramener la France à son ancien honneur de fille aînée de l'Eglise, n'apporte une très-douce satisfaction aux catholiques, et nous n'hésitons pas à croire à leur empressement pour concourir de tous leurs moyens à l'exécution de ce projet, afin que l'édifice sacré, par sa majesté, reproduise de quelque manière la grandeur de l'événement.

« Dieu, qui a mis dans les âmes un si noble dessein, vous viendra en aide, vénérable frère, et vous donnera les forces et les ressources nécessaires pour entreprendre et achever un monument qui réponde à l'abondante miséricorde du ciel et soit digne de la grandeur et de la reconnaissance de votre patrie. Voilà ce que nous demandons pour vous et en attendant, comme présage de la faveur d'en haut et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous donnons très-tendrement, à vous, vénérable frère, et à votre diocèse, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 31 juillet de l'année 1873; la vingt-huitième année de notre pontificat.

« PIE IX, PAPE. »

Ce que nous admirons le plus dans ce précieux document c'est l'espérance inébranlable que Pie IX professe à l'égard des desseins de Dieu sur la France et de la victoire définitive des catholiques sincères sur les colporteurs d'iniquités. Il voit dans cette œuvre de réparation que la France entreprend un pronostic du retour de ce pays vers le bien et vers son ancien honneur de fille aînée de l'Eglise. Que son langage est différent de celui que tiennent les révolutionnaires en faveur desquels quelques-uns des gouvernements français ont tant fait ! La mémoire des révolutionnaires est bien courte puisqu'elle a déjà oublié les monceaux d'or et les flots de sang que la France a prodigués pour l'Italie sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino. Alors le nom de la France était porté jusqu'aux nues, aujourd'hui il est méprisé et vilipendé; mais ces indignes procédés ne doivent surprendre personne, car l'ingratitude fait partie intégrante de l'impiété.

— Les tendances de plus en plus accentuées de la France vers la monarchie avec le Comte de Chambord pour Roi, la

reconnaissance de ce dernier par les princes d'Orléans comme Chef de la famille royale ; la *fusion* en un mot, comme on veut bien l'appeler semblent avoir pris le rusé Bismarck par surprise. Aussi, lorsqu'on est venu lui annoncer la visite du Comte de Paris à son auguste cousin le Comte de Chambord. Bismarck s'est écrié avec colère : " Mais c'est impossible ! — M. Thiers a donc perdu la tête ! il me faisait affirmer il y a quelques jours que l'on était plus loin de la fusion que jamais ! "

Puis après quelques moments d'extrême agitation, le chancelier reprit :

" Allons, le peuple français n'est pas ce que je pensais, je l'avais pourtant étudié à fond : malgré ma connaissance des hommes je me suis trompé à son égard. Quatre-vingts ans de révolutions et de secousses permanentes n'ont pas étouffé en lui l'instinct de la grandeur. En dépit de son incroyable légèreté, il garde l'empreinte profonde des traditions de son histoire. Oui, je le vois, *il y a une puissance supérieure qui mène cette nation*, malgré ses folies. *Il n'y a plus pour moi de doute, dans quelques mois le comte de Chambord sera roi de France, et la France entière l'accueillera, parce que le génie de la France a soufflé sur elle.* Or, le comte de Chambord roi, c'est le premier coup porté au nouvel empire germanique ; car Henri V est la personnification la plus accomplie des aspirations de la France catholique. "

" Avec un roi qui est l'expression vivante du droit, la France sera ce qui est dans l'essence de sa nature, la nature forte, inébranlable, assise sur deux bases qui se soutiennent mutuellement, la vérité, la justice. Vous voyez, dès lors, sa puissance appuyée sur la loi de l'univers catholique, sur la loi des catholiques même allemands, qui tous considéreront la France comme le salut de l'Eglise et comme la protectrice de leurs droits et de leurs libertés. *Si nous avions eu à lutter contre la France ayant à sa tête son roi légitime, nous n'aurions pas eu les succès qui font notre gloire.* "

M. de Bismarck serait-il comme Balaam le prophète involontaire des grandeurs futures de la nation dont il s'est montré l'ennemi le plus acharné ? La gravité des faits que nous venons de rapporter d'après quelques correspondants anglais nous permet naturellement de faire cette question. Dans tous les cas nous pensons comme M. de Bismarck qu'une puissance supérieure mène cette nation, et pourvu qu'elle suive les impulsions de cette puissance, elle aura bientôt vaincu ses ennemis du dehors et du dedans.

— En attendant le Prusse cherche à sa manière à apaiser ses troubles intérieurs. C'est à l'Eglise catholique qu'elle s'attaque avec le plus d'acharnement et la persécution que celle-ci subit révèle chez ses auteurs une haine profonde et implacable contre cette divine institution. La province prussienne la plus maltraitée actuellement par les empiètements du pouvoir séculier est le duché de Posen, formant autrefois partie de l'ancien royaume de Pologne. M. de Bismarck porte aux Polonais une haine invétérée, d'abord parce qu'ils sont catholiques et ensuite parce qu'ils sont Polonais. Le chancelier aimerait fort à faire croire que la question religieuse n'est pour rien dans ses actes persécuteurs, et il essaie de présenter la lutte comme ayant un caractère purement politique et que tout provient de l'hostilité des races. Il espère ainsi enlever aux Polonais les sympathies des catholiques des autres parties de l'empire ; mais il espère en vain. Les catholiques du monde entier et surtout ceux de l'Allemagne compatissent avec une affection toute fraternelle aux épreuves des catholiques du duché de Posen et admirent leur courage et leur foi inébranlable.

" On nous fait connaître, écrit le *Monde*, un nouvel acte de cette persécution odieuse qui a donné occasion au courageux archevêque de Posen, Mgr. Lodochowski, d'écrire une lettre très-importante dont un de nos amis nous a donné la traduction et que nous sommes heureux de publier. "

" Voici le fait : l'abbé Glabiez enseignait le catholicisme et la religion aux élèves du collège de Wangrowec ; cet honorable ecclésiastique, obéissant aux ordres de l'archevêque, dut refuser d'instruire les enfants en allemand, puisqu'ils ne comprennent pas cette langue. Le gouvernement prussien, pour cette raison, chassa l'abbé Glabiez de sa chaire, et l'a remplacé par deux professeurs laïques. Le comité provincial des écoles, après s'être associé à la persécution, a voulu néanmoins essayer de se mettre en règle en demandant à l'archevêque de Posen l'autorisation canonique pour les deux professeurs intrus..... "

En réponse à cette demande le courageux archevêque opposa un refus catégorique contenu dans une lettre où le prélat démontre qu'il ne peut pas et même ne doit pas donner l'autorisation demandée. Il établit d'abord qu'avant d'autoriser les professeurs proposés à enseigner la Religion, il faut qu'il connaisse parfaitement leurs aptitudes, leur esprit religieux et leurs mœurs, connaissance qu'il ne peut obtenir dans le court terme de quatorze jours qui lui est donné ; puis qu'il n'est obligé d'accorder l'autorisation qu'aux personnes qui pourront lui donner des garanties suffisantes de leur soumission dans tout ce qui concerne l'enseignement des vérités immuables de la foi et des mœurs, soumission dont il ne sera jamais sûr de la part des professeurs laïques ; plus loin il invoque les principes mêmes de l'Eglise catholique qui ne veut confier l'enseignement religieux qu'à ceux qui en ont la mission, c'est-à-dire aux prêtres ; enfin, il ajoute que l'abbé Glabiez n'a été privé de sa chaire que parce qu'il a obéi à son supérieur ecclésiastique et que cette raison seule serait suffisante pour empêcher ce supérieur à autoriser son remplacement.

— Les autorités locales du Nouveau-Brunswick poursuivent hardiment l'exécution de la loi des Ecoles.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Morning Freeman* de St. Jean N. B. :

" Vendredi après-midi les constables Hancock et Thouson ont saisi une voiture de famille, propriété du Dr. Travers par mandat d'exécution pour ses taxes d'école qu'il refusait de payer, vu son opposition au système d'écoles athées. La voiture a été placée dans les écuries de M. Robertson en attendant la vente. "

" Le même jour, le constable Powers saisissait une quantité de papier au bureau du *Freeman* en vertu d'un mandat d'exécution émané contre M. Anglin à raison de son refus de payer la taxe des écoles. Le constable a éprouvé quelque difficulté à trouver une place où déposer ce papier. Apparemment, le trésorier n'a pas voulu le laisser placer dans son bureau. Il le transporta au bureau de police, mais le magistrat refusa de le recevoir. Enfin il put le laisser dans le corridor de la station de garde. "

Le *Free man* du 25 septembre contient encore les informations suivantes :

" L'œuvre de spoliation et de brigandage, au nom du progrès et de l'Education, va courageusement son chemin. Chaque jour, la voix de l'enseignant proclame à la face de l'univers que la liberté religieuse n'existe plus au Nouveau-Brunswick et que les convictions et la conscience de la minorité y sont foulées aux pieds, sans pitié. "

" Mardi, la voiture du Dr. Travers, saisie pour le paiement de la taxe d'école qu'il regarde comme anti-religieuse

a été vendue sur le marché par l'agent Hancock, au prix de \$140. Le montant de la taxe était de \$39.

" Deux tables, cinq chaises et trois fers à repasser, propriété de M. Bernard Currie, rue Charlotte, ont été vendus au même lieu, pour payer la taxe des Ecoles. Ces effets ont réalisés \$5 10. La somme exigée était de \$12.

" Mercredi, 12 rames de papier à impression, propriété de M. Anglin, suivies en exécution de la taxe des Ecoles, ont été vendues au Barlow's Corner par le constable Powers, qui, selon son usage, a prononcé un discours. Il s'excusa de faire de plus longues remarques, en disant qu'il n'avait pas eu de sommeil la nuit précédente.

" Il donna la raison de la vente du papier, il en vanta l'excellence et engagea les imprimeurs, les marchands et les épiciers à enchérir.

" En réponse à un assistant, il ajouta que toutes ses taxes étaient payées et qu'il se sentait fier de pouvoir payer une taxe pour les écoles libres. Il exprima l'espoir que cette vente serait la dernière de ce genre, et termina par un appel aux assistants, pour que le papier ne fût pas sacrifié, attendu qu'il appartenait à un homme pauvre. M. S. W. Day en fut l'acheteur au prix de \$4.05 la rame, ce qui est un peu au-dessous du prix coûtant."

— Monseigneur Farrell évêque de Hamilton, vient de succomber à la maladie qui le minait depuis assez longtemps; il a expiré dans la matinée de samedi. Ce vénérable prélat était né en 1820 et après sa promotion au sacerdoce, il occupa une chaire d'enseignement au Collège de Kingston. Puis, il dirigea successivement les catholiques de l'Orignal et de Peterboro, et fut consacré Evêque en 1856.

Sa Grandeur résidait à Hamilton depuis près de seize ans, et sa mort a jeté le deuil au sein de la population qui avait appris à apprécier dignement les grandes vertus de leur bien-aimé pasteur.

#### Encre à écrire

M. le Rédacteur,

Vous avez remarqué à l'exhibition de Montréal, de cette année, l'encre à écrire que j'avais exhibée et vous l'avez trouvée bonne, et plusieurs de mes amis qui l'ont essayé sur les lieux l'ont trouvée superbe; cependant les Messieurs qui avaient été nommés juges dans cette classe, ont fait rapport que l'encre que j'exhibais ne valait rien.

Comme vous n'avez pas eu occasion d'essayer cette encre, je vous en envoie un échantillon (de la violette) une des neuf couleurs que j'avais exhibées, en vous priant d'en faire l'essai et de me dire ce que vous en pensez.

Les qualités que je trouve à cette encre sont les suivantes: Elle est bonne à être employée du moment qu'elle est faite (ce qui prend quelques minutes); ne corrode pas les plumes; ne fait pas de dépôt; et coûte bien moins que les autres. Un autre avantage, c'est que les personnes qui sont au loin l'hiver (Arpenteurs, Notaires), au lieu d'emporter de l'encre ordinaire qui souvent gèle en chemin, peuvent emporter avec eux la matière qui sert à faire cette encre et la faire au fur et à mesure qu'elles en ont besoin.

Cette encre se fait avec des cystaux à teinture que l'on peut se procurer chez les pharmaciens et même chez les marchands de la campagne.

Vous prenez une des couleurs que vous désirez employer, vous la mettez dans une soie, et faites dissoudre avec de la boi-son forte (bien peu), puis vous remplissez la fiole avec de l'eau froide, puis vous brassez le tout et l'encre est faite.

En terminant, permettez-moi de vous dire que je ne suis

pas l'inventeur de cette encre, et je serais bien en peine de dire qui le premier l'a mis en usage dans le district de Kamouraska où elle est grandement employée. Seulement, ayant eu occasion de remarquer que quelques-uns de mes amis se servaient de l'encre violette, je m'informai de quelle manière cette encre était faite, et l'ayant su, j'en fis non seulement de la violette mais aussi de toutes les autres couleurs, telles que Magenta, Safran, Orange, Vert et même Noire.

Quant à la noire, je pense qu'il vaut mieux employer de la zomme à teinture, en faisant dissoudre un petit morceau de couperose pour la mettre plus noir.  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{3}{4}$  de lbs. peut suffire pour une bouteille de 3 demiards; il faut bien moins pour la violette, une petite boîte peut suffire.

LS. N. GAUVREAU.

Isle Verte, 24 Septembre 1873.

*Note de la rédaction.*— Nous avons nous-même essayé l'encre de M. N. Gauvreau et nous pouvons certifier que cette encre possède tous les avantages énumérés dans la présente correspondance; aussi la recommandons-nous fortement à tout le public canadien. La facilité de sa confection, son prix modique, sa parfaite fluidité sont autant de qualités qui devraient la faire adopter généralement.

#### L'élevage du lapin

Il y a toujours des plaisants en toutes choses! On a beaucoup ri lorsque des hommes un peu enthousiastes, c'est possible, ont donné l'élevage des lapins, comme au moyen de se faire 6,000 fr. de rente. Nous ne pousserons pas les choses si loin, mais nous ne dirons pas moins que les habitants des campagnes peuvent trouver de grands avantages à élever des lapins, non-seulement pour leur consommation, mais encore pour la vente. C'est bien quelque chose d'avoir toujours un lapin prêt à être servi sur sa table dans les pays surtout où la viande de boucherie n'est pas abondante, et puis cette viande coûte de l'argent, tandis que celle du lapin revient à un prix très-peu élevé, on peut en grande partie nourrir cet animal avec toutes sortes de débris qui seraient le plus souvent perdus; il faut seulement avoir soin de bien régler les repas, sans cela tout n'est pas profit, car le lapin mange beaucoup plus qu'il ne mange; d'un autre côté, une famille de petits cultivateurs, outre sa consommation, pourrait facilement vendre 3 à 4 lapins par semaine et se procurer avec l'argent qu'elle en retirerait tout ce qui lui est nécessaire pour le ménage et faire même de petites économies.

Malgré les avantages que nous venons de signaler, peu de cultivateurs ont des lapins dans leur ferme, et quand on demande à ces derniers pourquoi ils ne se livrent pas à cet élevage, ils ne savent trop que répondre: il ne faut pas s'en étonner, car plusieurs d'entre eux n'ont pas même un jardin dans lequel ils puissent prendre les légumes qui leur sont nécessaires; ils se nourrissent le plus souvent avec des patates, quelques choux, un peu de lard, et encore on n'en trouve pas partout.

Si le cultivateur se nourrit d'une façon très-médiocre, on peut dire que c'est le plus souvent par sa faute, sa négligence, son apathie. Et mon Dieu! il ne faut pas croire que les caillots rôtis tombent dans la bouche, sans qu'on les y fasse tomber. Il serait cependant si facile pour un cultivateur d'avoir un bon jardin dans lequel il cultiverait les légumes usuels, quelques arbres produisant d'excellents fruits, arbres auxquels il donnerait avec plaisir tous les soins, des poules, des canards et surtout des lapins qu'il pourrait servir, presque sans frais, sur sa table, tous les dimanches et les jours de fête. Pourquoi n'en est-il pas ainsi? Le cultiva-

teur craint-il la peine, la fatigue? Evidemment non, mais il est insouciant, il suit d'ailleurs les vieilles traditions; son père agissait de cette façon et il ne va pas au-delà, c'est triste à dire et cependant c'est ainsi que les choses se passent. Voyons! réveillez-vous, braves habitants des campagnes, organisez-vous de façon à vous nourrir confortablement et même à vous procurer quelques douceurs; rien n'est plus facile, il suffit de le vouloir.

Les Anglais ne font pas comme nous et on peut s'en rendre compte par les lignes suivantes :

Des communications faites récemment à la chambre haute par lord Malmesbury, il résulte que la consommation de la viande de lapin augmente considérablement en Angleterre. A Nottingham, on vend chaque semaine plus de 3,000 lapins, qui servent à l'alimentation de la classe ouvrière.

A Birmingham, un marchand de gibier vient de faire des commandes pour la livraison de 4,000 pièces par semaine. d'Ostende, on importe chaque semaine en Angleterre un million et demi de lapins; le nombre des peaux de lapins qu'on y travaille n'est pas moindre de 30 millions.

Lord Malmesbury calcule que cette matière alimentaire représente annuellement un poids de 33,500 tonnes à (20 quintaux la tonne), d'une valeur d'un million et demi de livres sterling. (Plus de 37 millions de francs!)

En Allemagne, l'élevage du lapin est bien moins développé, et ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a commencé à s'en occuper. Les journaux allemands parlent de tentatives pour faire entrer cette viande dans l'alimentation des classes ouvrières.

Ces faits sont concluants : élevons des lapins, mangeons-en et nous nous en trouverons bien.—L. DE VAUGELAS.

### Le mari doit mettre son épouse au courant de ses affaires

Le passage ci-dessous a été traduit de l'anglais :

Une habitude trop commune aux hommes du monde, est celle qui consiste à tenir leurs familles dans une entière ignorance au sujet de leurs affaires. L'épouse ne connaît rien, elle n'a pas même une idée de la fortune de son mari; elle ne sait nullement s'il faut l'évaluer par des centaines ou des milliers. Que peut apprendre une femme à laquelle on cache tout? Tout ce que son époux lui remet, elle le dépense pour les nécessités de la vie, avec l'intime persuasion que cet argent étant parti, il lui en donnera d'autre pourvu qu'elle le demande.

Lorsqu'une femme non mariée travaille, elle peut aller sans crainte retirer son salaire; mais l'épouse est censée ne réclamer que ce qui doit être de pure nécessité. Aussi, il se rencontre des époux trop indulgents sous ce rapport qui donnent toujours, mais qui craignent de révéler à leurs épouses l'état de leurs finances. Ils ont tort.

Les conjoints ont le même intérêt à cœur. En ce cas, l'épouse devrait être au courant des affaires de son mari, et avoir une entière connaissance de ses projets, afin de l'aider, s'il est possible, de ses conseils, et de prévenir ces terribles catastrophes qui tombent d'ordinaire sur les familles comme à l'improviste, parce qu'elles ne s'y attendent pas le moins du monde.

Plus d'une femme qui plonge de plus en plus son mari dans les dettes par ignorance, serait la première, si elle n'ignorait pas l'état embarrassé des affaires de son époux, à observer l'économie la plus stricte, et à lui faciliter les moyens de sauver les débris de sa fortune.—*Gazette de Sorel.*

### Le son employé comme aliment des bestiaux

On attache généralement peu d'importance au son comme nourriture des animaux domestiques. Certains cultivateurs que nous connaissons bien ne consentiraient même à aucun prix à en faire usage dans le régime alimentaire des bestiaux.

Cette indifférence des uns, cette antipathie des autres, ne sont dues qu'à de stupides préjugés ou à de fausses appréciations. Les premiers, s'en rapportent à une tradition aussi erronée qu'ancienne, considèrent cette substance comme dépourvue de toute faculté nutritive; les seconds, abusés par des observations inexactes, lui attribuent des propriétés malfaisantes qui doivent, selon eux, en faire proscrire l'emploi. Ceux-ci, évidemment, ne professent une telle opinion d'intolérance à l'égard du son parce qu'ils l'ont utilisé sans les précautions requises. Or, quel est l'aliment qui, distribué sans mesure et dans de mauvaises conditions, ne puisse devenir nuisible?

Cependant, si nous consultons certaines analyses que nous tenons pour très-précises, nous trouvons que le son est composé, en majeure partie, de corps essentiellement propres à la nutrition. Les faits pratiques prouvent, d'ailleurs, que son intervention, judicieusement réglée, dans l'alimentation des races chevaline, bovine et porcine, ne manque jamais d'être suivie des meilleures effets, en quoi il n'y a rien que de très-naturel et de parfaitement convenable.

Comparé à la farine dont il a été séparé par le bultage, le son présente, à la vérité, une proportion de ligneux plus fort de 5 à 6 p. 100. Mais il contient, en revanche, beaucoup plus de matières azotées, à peu près le double de matières grasses, une quantité infiniment plus marquée de matières salines, et, en outre, deux principes aromatiques dont l'absence est constante dans la fleur de la farine. Tous ces produits végétaux sont doués d'une grande puissance alimentaire, et offerts à l'économie animale sous une forme digestible, ils doivent, on le comprend, y jouer un rôle à la fois actif et utile.

### Unissez-vous, cultivateurs!

L'agriculture est un terrain neutre sur lequel peuvent se trouver ensemble les hommes appartenant à toutes les opinions, à tous les partis; car il s'agit avant tout d'améliorer la situation matérielle des populations en donnant à l'agriculture tout l'es-or dont elle a besoin. Qui est-ce qui ne voudrait pas la placer sous la bannière d'une idée aussi large et aussi généreuse? Que les agriculteurs forment donc un groupe nombreux, qu'ils s'occupent de leurs affaires et qu'ils se souviennent de la vérité de cet adage: *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

### Le Manoir d'Huberville

“L'Opinion Publique” vient de publier, à la date du 4 courant, le Manoir de St Jean-Port-Joli, dont le regretté M. P. A. De Gaspé a fait une si délicieuse description dans son ouvrage “Les Anciens Canadiens,” au chapitre le Manoir d'Huberville.”

“Le manoir Seigneurial, situé entre le fleuve Saint Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une vaste cour, le chemin du roi et le bocage. C'était une bâtisse à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne,” etc., etc.

L'auteur de ce beau paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade principale se trouve dérobée à nos regards, mais quiconque connaît la conformation du terrain avouera que le dessinateur a choisi le meilleur point de vue: la cour avec ses arbustes, et le promontoire avec ses grands arbres enrichissent le fond du tableau. Tous les membres de la famille de Gaspé, et les amis de la littérature, qui ont lu avec tant de satisfaction les œuvres littéraires de l'aimable vieillard seront reconnaissants envers M. Desbarats de la publicité qui lui vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

“Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et de la transmettre à M. Desbarats?”

“C'est ce que “L'Opinion Publique” aurait dû nous dire,

et c'est de qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le Rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressante que bien d'autres.

" L'auteur de ce paysage est un enfant de St. Jean Port-Joli. C'est M. Raphaël Michel Fournier, Agent du Grand-Tronc à St. Valier, Comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du Collège de Ste. Anne de la Pocatière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Fournier a continué de crayonner, selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de St. Jean Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du passage publié par " l'Opinion-Publique " et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

" C'est en octobre 1872 que M. Fournier, à la demande d'un ami, s'est transporté à St. Jean Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de L'Opinion-Publique, pensant que l'Editeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Fournier s'est rendu à cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Fournier au bas du paysage, publié 11 mois après l'envoi. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

" Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

" Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de L'Opinion-Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Fournier a droit d'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. — UN AMI.

*Note de la rédaction.* — Le désir de faire rendre justice à un homme de talent méconnu est notre seul mobile en insérant cette correspondance. Nous aimons à croire que c'est par pure inadvertance que l'Opinion-Publique a commis les fautes qui lui sont reprochées; mais en même temps il est juste que ces fautes soient réparées et que chacun reçoive la considération due à ses œuvres.

Petite Chronique

*Scrupule quant au patronage du Gouvernement Fédéral.* — Le Journal de Québec publie ce qui suit d'un journal anglais de la Canaïa : . . . La presse de la campagne entre pour une bonne part dans le patronage du Gouvernement Fédéral. Ainsi une feuille d'Arhabaska a fait payer ses primes \$174.64; un journal français de Lévis \$191.66; \$176.67 à Sherbrooke; MME la Gazette des Campagnes de Ste. Anne, reçoit \$21.30.

Vraiment on va fouiller bien loin pour découvrir que la Gazette des Campagnes, journal du cultivateur et du colon, a reçu, pendant l'espace d'une année vingt et une piastres et cinquante centimes. Il était nécessaire, assurément, de mettre le public au fait de ce patronage!

Quel est le représentant rural qui trouverait à redire que le seul journal agricole qui se publie dans la Province de Québec ait obtenu du Gouvernement Fédéral, pendant une année, la faible somme de \$21.34, pour la publication d'annonces?

Il faut que la conscience de ces purs d'entre les purs soit devenue bien scrupuleuse pour se croire obligés de lever les rideaux et laisser apercevoir au public un patronage aussi considérable que celui qu'a reçu le propriétaire de la Gazette des Campagnes, l'espace d'une année.

*L'Exposition agricole du comté de Lévis.* — Cette exposition, dit l'Echo de Lévis, a eu lieu, hier, sur le terrain de M. Claude

Lemieux, tel que nous l'avons annoncé.

Le nombre des entrées n'était pas très-nombreux, quoique les objets exposés fussent pour la plupart, dignes d'attention. Le nombre des visiteurs a été aussi très-restreint, tant à cause de l'apparence incertaine du temps, qu'à raison de la distance du lieu de l'exposition à la ville.

Nous répéterons les remarques que nous faisons, l'année dernière, à ce sujet. Il est regrettable que l'on ne puisse trouver un moyen de rendre ces expositions plus populaires. Les cultivateurs du comté, à part quelques rares exceptions, ne paraissent pas y attacher un grand intérêt, et dans la ville, elles passent inaperçues. C'est regrettable, puisqu'il est reconnu aujourd'hui que ces expositions, quand elles reçoivent l'encouragement de la classe agricole, sont de nature à produire d'excellents résultats.

Nous croyons qu'il y aurait moyen de donner à l'exposition agricole annuelle du comté, une importance plus considérable, si elle se tenait au milieu de la ville. Elle attirerait davantage l'attention, les citoyens de la ville s'y rendraient en foule, le nombre des exposants serait plus nombreux, et, par suite, la compétition plus active.

Nous soumettons de nouveau cette idée à la considération des membres de notre société d'agriculture.

— M. Victor Robert, représentant du comté de Rouville à la législature locale, est à briger une fromagerie à Ste. Angèle, où il réside. L'initiative de cette entreprise devra lui mériter beaucoup de reconnaissance de la part de ses paroissiens, qui comprendront toute l'importance d'un pareil établissement au milieu d'eux.

M. Robert s'est déjà assuré le lait de 300 vaches, et la manufacture devra entrer en opération le printemps prochain.

RECETTES

Comment on arrête les progrès du feu, quand il a pris aux vêtements des femmes ou des enfants

Tout le monde doit savoir que la flamma tend toujours à s'élever, et conséquemment, qu'aussi longtemps qu'on se tient debout, pendant que les vêtements sont en feu, le feu prend en général à la partie inférieure de l'habillement, et la flamma gagnant de l'aliment à mesure qu'elle s'élève, devient de plus en plus irrésistible. Si le patient se trouve seul, et s'il ne peut éteindre les flammes, il peut sauver sa vie en se jetant lui-même tout vêtu et de son long sur le plancher, et en se roulant dessus. — Un tapis ou une couverture de laine grossière, enveloppée sur-le-champ autour de la tête et du corps, est un préservatif presque assuré contre le danger.

Moyen d'éteindre le feu promptement

Dès que l'alarme est donnée, mouillez quelques couvertures dans un seau d'eau, et étendez-les sur le plancher de la chambre où est le feu; ensuite chassez les autres flammes avec une couverture aussi mouillée. Trois ou quatre seaux d'eau ainsi employés sur-le-champ, feront plus d'effet que cent employés plus tard. On peut se servir de toile mouillée; mais moins avantageusement que de la laine.

**PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.**

CRIBLE-TRIEUR-ETHIER

Cultivateurs, voulez-vous effectuer complètement et rapidement le nettoyage de vos grains, faites usage du crible de M. Clément Ethier, fabricant à St. Eustache Comté des Deux Montagnes.

Ce crible présente les avantages suivants: solidité, modicité du prix, rapidité d'exécution, conduite facile, légèreté, longue durée et fonctionnement parfait. Ce crible a obtenu le premier prix sur tous ses concurrents à la dernière exhibition.

Le Constructeur s'engage à satisfaire les commandes pour la faible somme de \$24 par crible.

S'adresser à

CALIXTE ETHIER,  
St. Ensrache, Comté des Deux Montagnes.

## DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION & J. B. Z. DUBEAU.  
Québec, 10 sept. 1873.

Le soussigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'ici de ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU.  
11 sept. 1873. Rue de la Couronne, Québec.

## CULTIVATEURS, ATTENTION !!

### MOULINS A BATTRE AMÉLIORÉS

On a à vendre, à des conditions libérales, des moulins à battre, sur un système nouveau, le plus complet dans ce genre. Ces moulins vannent et criblent en même temps.

Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, No. 17, Rue St. Pierre, à

R. PAMPHILE VALLÉE,  
Notaire.

P. S. On demande des agents pour la campagne.  
4 Septembre 1873.

85 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. G. STINSON & Co., Portland, Maine.



## ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND

### AVIS AUX CONTRACTEURS

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné et en-dossées, "Soumissions pour le canal Welland," seront reçues à ce bureau, SAMEDI, à MIDI, le Dix-Huitième Jour d'Octobre prochain, pour la construction de quatorze écluses et quatorze bondes régulières, un certain nombre de culées et de piliers pour les ponts, le creusement des écluses, et des fosses du réservoir—les alentours du réservoir—les routes spéciales, (Race-ways), etc., etc., sur la nouvelle portion du Canal Welland, entre Thorold et le Port Dalhousie.

L'ouvrage sera divisé en sections, six d'entre elles, marquées respectivement des nombres 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont placées entre le Port Dalhousie et la cinquième Ste. Catherine, et trois autres (marquées au No. 12, 13 et 14) s'élevant depuis le côté nord du chemin de Fer de l'Ouest, près de Brown's Cement Kilns.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'élargissement et le creusement du prise du récent canal entre Port Robinson et l'Aqueduc de Welland, l'ouvrage étant divisé en section d'un mille de longueur chaque.

Des soumissions venant aussi être préparées pour le creusement du Havre et du Port Colborne.

Des cartes de ces différentes localités données en même temps que les Plans et les Spécifications de l'ouvrage, pourront être vus à ce bureau, JEUDI, le Vingt-Deuxième jour de Septembre courant, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de la soumission.

Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules imprimées, et chacun doit porter les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans une des Provinces de la Confédération, pour les garanties du contrat.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, 4 Sept. 1873.  
Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Ste. Anne, 11 Sept. 1873.

## ACADEMIE COMMERCIALE DE ST. DENIS COMTÉ DE KAMOURASKA

Cette nouvelle institution commerciale, sous la direction du soussigné, sera ouverte le cinq Septembre prochain à St. Denis, comté de Kamouraska, pour l'instruction des jeunes gens qui désirent entrer dans le commerce; les cours suivis dans cette académie seront propres à les initier à toutes espèces de transactions commerciales. On suivra dans cette institution le programme d'enseignement adopté dans les académies commerciales de première classe.

Le soussigné a pour le recommander auprès du public dont il sollicite le bienveillant encouragement: un Cours complet d'études, onze années d'expérience dans l'enseignement, et beaucoup de zèle et de volonté.

Cette institution, voisine de l'Eglise de St. Denis, offre aux élèves de nombreux avantages, tant sous le rapport hygiénique que celui des amusements: magnifique cour, jeux de boules, et bien d'autres amusements capables de stimuler leur courage, d'adoucir l'amertume d'un pénible éloignement et de leur faire trouver agréable le temps qu'ils consacreront à l'étude.

Les élèves pourront pensionner soit dans l'institution ou dans des maisons voisines dignes d'être recommandées.

M. le Curé de la paroisse, le Révd. M. H. Potvin, qui honore de sa confiance cette nouvelle institution, veut bien aussi, malgré ses nombreux travaux, apporter son concours en enseignant lui-même aux élèves le plain-chant et donner des cours d'instruction religieuse.

Madame Robichaud donnera des leçons de Musique vocale, d'Harmonium et de bien-séance.

Quelques élèves parlant très-bien l'anglais seront admis à l'Institution, aux conditions les plus faciles.

Il sera fait une réduction, sous le rapport du prix d'enseignement, aux enfants pauvres, qui montreront de bonnes dispositions à l'étude.

Le soussigné invite respectueusement les amis de l'éducation et ses amis personnels qui liront cette annonce, de vouloir en donner connaissance aux parents qui désirent procurer à leurs enfants une instruction commerciale.

G. ROBICHAUD,

Directeur de l'Académie Commerciale  
St. Denis, 5 août 1873.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, Septembre, 1873.

L'ÉCONTE-AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.